

Saint-Bohaire

2 0 1 7



Bulletin annuel n°82

Le mot du maire



Chers concitoyens,

Il m'est agréable à l'aube de cette nouvelle année de vous adresser, au travers de ce traditionnel bulletin, tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2018.

Que votre santé soit bonne, c'est l'essentiel, et que vous et vos proches trouviez bonheur et prospérité.

Voilà un an, je vous annonçais des nouvelles peu agréables concernant l'équilibre de notre budget et une hausse de nos impôts locaux.

Cette mesure peu populaire mais indispensable a été mise en place, et à ce titre, je tiens à vous remercier pour l'effort que vous avez consenti.

Je vous suis reconnaissant d'avoir pris conscience que cette décision adoptée n'avait pas pour but de bien vivre, mais seulement de survivre...

Je suis plus optimiste pour 2018. Nous avons comprimé au maximum les charges, et l'État nous promet l'arrêt de la baisse de nos dotations.

Cela devrait se traduire par un fonctionnement plus normal de notre petite administration.

Nous allons donc poursuivre la tâche que vous nous avez confiée et répondre favorablement à vos demandes, dans la mesure du possible.

Je tiens à remercier ici mes collègues du conseil municipal qui ont unanimement compris les bonnes décisions qu'il fallait prendre.

Un grand merci également au personnel communal qui s'est donné au maximum et nos félicitations à notre nouvelle secrétaire de mairie qui s'est parfaitement adaptée à son poste.

Un dernier merci à l'équipe « information » qui a permis la réalisation de ce bulletin.

Bonne année à tous !

Bernard Pannequin,
Maire de Saint-Bohaire

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 9h à 12h
Mardi : 17h30 à 19h
Jeudi : 17h30 à 19h
Vendredi : 9h à 12h
Mercredi et Samedi : fermée

Site Internet de Saint-Bohaire

<http://www.saint-bohaire.fr>

Numéros d'urgence

SAMU : 15 	Pompiers : 18 
Gendarmerie d'Herbault :  02 54 46 51 70 ou 17	Pharmacie de garde : 3237 (0,35 € la minute) 
 Numéro d'urgence européen : 112 <i>Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.</i>	Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :  114 <i>UNIQUEMENT accessible par fax et SMS</i>

Collecte des déchets

- Le jour de collecte des ordures ménagères sur notre commune est le mardi matin. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.
- La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Comme la collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain, la collecte des jours suivants sont décalés d'une journée sur tout le territoire d'Agglopolys.

Pour voir le calendrier des collectes, rendez-vous sur le site de la commune, rubrique « Informations pratiques/Collecte des déchets ».



► **DECHETTERIES :**

Pour vos déchets, vous avez accès aux 10 déchetteries de la communauté Agglopolys. Leur accès est gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile.

Déchetterie de La Chapelle Vendômoise

Ouverture : Lundi et jeudi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Déchetterie d'Herbault

Ouverture : Lundi et mercredi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Déchetterie de Blois Nord

Ouverture : Lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

► **VEHICULE EN FIN DE VIE :**

N'abandonnez plus votre véhicule hors d'usage. Agglopolys le collecte GRATUITEMENT et le recycle. Adressez-vous à la mairie pour remplir une demande d'enlèvement.

► **DISPOSITIF D'AIDE A LA LOCATION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX :**

VAL-ECO met en place une aide de 20€ par foyer pour la location de broyeurs de déchets verts, à destination des particuliers. La location du broyeur doit s'effectuer auprès d'un professionnel de la location situé sur une commune de VAL-ECO ou d'Agglopolys. L'aide n'est valable qu'une fois par an. Contacter VAL-ECO au 02 54 74 62 53 ou par courriel : val-eco41@wanadoo.fr

► **COMPOSTAGE INDIVIDUEL :** Pour obtenir un composteur : téléchargez le bon de commande sur le site valeco41.fr

25 € : composteur en plastique recyclé de 400 litres (30 € pour le 600 litres),

30€ : composteur en bois de 600 litres

Informations : animation.compostage@val-eco41.fr ou 02 54 74 62 53

► **ÉLAGAGE D'ARBRES :**

Les haies et les arbres qui envahissent les trottoirs et les routes et gênent la visibilité des automobilistes doivent être élagués à la diligence des propriétaires.

(Article L114 -1 du Code de la Voirie Routière et L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

► **NETTOYAGE DES TROTTOIRS :**

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite par les structures publiques. Comme il n'est pas possible pour l'employé communal d'entretenir tous les trottoirs, nous remercions chaque habitant de la commune de maintenir au mieux l'état de propreté devant son habitation (tonte, désherbage et entretien).

Par ailleurs, en cas de neige et de verglas, les habitants de la commune sont tenus de dégager les trottoirs devant leur habitation.

► **FOURRIÈRE ANIMALE :**

Si vous avez perdu votre animal ou souhaitez signaler un animal errant, contactez les services d'Agglopolys au 02.54.90.35.35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30).

Pour la recherche d'un animal, contacter la société SACPA au 02.54.74.16.73 en laissant vos coordonnées afin de pouvoir être rappelé.

Démarches administratives

► Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons ayant 16 ans doivent venir en mairie se faire recenser durant le premier mois suivant leur anniversaire.

Ils participeront à la journée d'appel de préparation à la défense au cours de laquelle une attestation leur sera remise.

Celle-ci est nécessaire pour effectuer diverses démarches (examen, conduite accompagnée...).

► Carte d'identité/Passeport

Depuis le 2 Mars 2017, les demandes de **carte nationale d'identité** s'effectuent auprès de **l'une des communes du département équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales**.

Ces communes procèdent également à l'enregistrement des demandes de **passeports**.

Il est nécessaire de prendre contact avec l'une des mairies du département habilitées afin de prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir.

Les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation du demandeur : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport.

Par ailleurs, afin d'éviter de renseigner le formulaire papier au guichet de la mairie choisie, il est possible de remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

La liste à jour des communes habilitées à enregistrer les demandes de titres d'identité et de voyage se trouvent sur le site de la préfecture : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Demarches-administratives>

► Autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur devient obligatoire à partir de dimanche 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche n'est à effectuer en mairie ou en préfecture.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un **formulaire téléchargeable sur <https://www.service-public.fr/particuliers>** et doit être accompagnée de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

► Changement de domicile

Les personnes qui quittent notre commune sont invitées à le signaler auprès du secrétariat de mairie.

Les nouveaux arrivants doivent se présenter en mairie. Cette simple formalité donne l'occasion de se rencontrer et de s'inscrire sur la liste électorale.

Vie communale

► Site Internet

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour prendre connaissance de toutes les manifestations organisées dans et autour de Saint-Bohaire et toutes les informations utiles.



www.saint-bohaire.fr

Statistiques de l'année 2017 :

3 506 visites de notre site Internet pour une durée moyenne de la visite de **2 min 3 sec.**
10 453 pages ont été vues et **1 215** téléchargements de documents ont été effectués.

Carte des visiteurs

3.5k visites



Continent	Visites
Europe	3 381
Amérique du Nord	102
Afrique	13
Asie	5
Amérique centrale	4
Inconnu	1

32 pays différents

► État civil

Naissances

- PICAUD Nathaël né le 12 février 2017 à La-Chaussée-Saint-Victor
- CHICHERY Tom et CHICHERY Zoé nés le 14 mars 2017 à Blois
- PONS Martin né le 22 mars 2017 à La-Chaussée-Saint-Victor
- LOUIS Inès née le 23 mai 2017 à La-Chaussée-Saint-Victor
- HUARD Louca né le 09 juillet 2017 à Blois



Mariages



- ROUX Benoît et GUILLOT Adeline le 07 octobre 2017

Décès

- REBOUSSIN Gérard décédé le 16 février 2017
- BONJUS Monique (veuve KLIZAN) décédée le 11 avril 2017
- BONJUS Jean-François décédé le 09 juillet 2017



Un PACS a été signé en mairie le 14 décembre 2017.

► Le budget communal

Nous vous rappelons que le budget est consultable en mairie.

En 2017, le budget a été établi avec une dotation globale de fonctionnement (DGF) à nouveau en baisse (10 %).

Les redevances :

La commune perçoit au titre de l'occupation du domaine public :

- 626 € pour les installations de télécommunications (redevance en baisse suite à la suppression de la cabine téléphonique),
- 200 € pour les réseaux électriques.

Les taxes communales

À partir des bases d'imposition pour l'année 2017 établies par les services fiscaux, sur forte recommandation du comptable du Trésor et sur proposition du maire, le conseil municipal a décidé d'augmenter ces taux.

	Taux communal	Moyenne départementale (2016)	Moyenne nationale (2016)
Taxe d'habitation	21,54%	25,95%	24,38%
Taxe foncière propriétés bâties	26,92%	25,54%	20,85%
Taxe foncière propriétés non bâties	52,71%	50,18%	49,31%

Compte administratif 2016

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	85 148,91 €	Dépenses	306 317,01 €
Recettes	60 959,19 €	Recettes	338 296,99 €
Soit un déficit de :	24 189,72 €	Soit un excédent de :	31 979,98 €

Excédent cumulé : 7 790,26 €

Budget primitif 2017

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Prêt	67 279,38 €	Recettes financières	11 000,00 €
Déficit	24 189,72 €	Subvention	13 000,00 €
Matériel	42 980,88 €	Virement fonctionnement	78 470,00 €
Divers	0 €	Excédent	31 979,98 €
TOTAL	134 449,98 €	TOTAL	134 449,98 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
		Atténuation de charges	2 860 €
Charges à caractère général	79 759 €	Produits des services	33 850 €
Charges de personnel	105 949 €	Impôts et taxes	242 674 €
Autres charges de gestion courante	80 776 €	Dotations et participations	86 985 €
Charges financières	45 065 €	Autres produits de gestion courante	20 800 €
Virement investissement	78 470 €	Remboursement salaire	2 850 €
TOTAL	390 019 €	TOTAL	390 019 €

Tableau des emprunts

Intitulé	Remboursement annuel	1ère échéance	Fin du prêt
Logements communaux Rue du Lavoir	2 901 €	01/07/1996	01/07/2027
Salle des Associations	25 232 €	05/02/2002	05/11/2021
Abords de la salle des Associations	18 760 €	10/01/2003	10/07/2022
Vestiaire Tennis	5 222 €	25/02/2007	25/02/2021
Construction du Groupe scolaire	47 081 €	01/03/2012	01/05/2036
Sécurisation du Groupe scolaire	12 135 €	30/12/2014	30/09/2029

► Les travaux réalisés



- Le SIDELC a réalisé le renforcement de la ligne électrique à Grivelle.
- La commune a pris en charge l'enfouissement de la ligne téléphonique rue Charbonnière ainsi que la sécurisation du coffret EDF au carrefour de la route de Russy, à Grivelle.
- Dans le cadre de l'opération 1 000 arbres pour le climat, Agglopolys a remis 94 arbres à la commune de Saint-Bohaire qui ont été plantés le 28 février 2017 sur la zone de loisirs, aux points propreté du bourg et de Russy.
L'année 2017 n'ayant pas été propice à la reprise des végétaux, certains sujets ont été remplacés gratuitement par Agglopolys et replantés à l'automne par notre employé communal.
- La viabilisation et le bornage du terrain des Lilas ont été réalisés, aux frais de la commune, en vue de sa vente. Le compromis a été signé en décembre 2017, pour un prix de vente de 45 000 euros viabilisé.
- Au lieu-dit Serouin, le chemin rural n°40 séparant deux parcelles exploitées par un même agriculteur a été aliéné et un nouveau chemin rural d'une surface équivalente a été créé le long de la voie communale n°2 (route de St Lubin). Une enquête d'utilité publique a été réalisée à cet effet.
- Agglopolys a réalisé la réfection totale de la voirie communautaire de Sudon. La commune a dans le même temps effectué le captage des eaux pluviales en bas de la côte, pour un coût de 4 320 euros.
- Le moteur de la cloche de l'église a été changé et des réglages ont été effectués par l'entreprise Gougeon de Villedômer, pour la somme de 1 138,56 euros.
- Suite à des fuites à répétition sur le réseau d'eau froide dans la cantine, un expert est intervenu dans le cadre de l'assurance décennale. Tous les tuyaux vont être changés pendant les vacances de février 2018, pour un montant de 8 762,63 euros.
- Par ailleurs, l'adoucisseur de la cantine a été remplacé (738 euros).
- Le congélateur de la salle des Associations a été changé pour un montant de 218 euros.
- Suite à des dysfonctionnements, le câblage du portail automatique de l'école a été refait.
- Une porte a été posée aux sanitaires extérieurs du club house pour un coût de 660 euros.
- Depuis plusieurs années, il était envisagé le remplacement du tracteur de la commune, très vétuste et dangereux (il datait de 1981!).
La commune a fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion New Holland pour 18 000 euros HT.
Le montant de ce nouveau tracteur est en grande partie compensé par une aide départementale de 10 000 euros (DSR), l'aide parlementaire de 1 775 euros (sénateur) et la revente de l'ancien tracteur (3 000 euros). La TVA (3 600 euros) sera récupérée en 2018, le reste à charge pour la commune sera de 3 225 euros.



Le nouveau tracteur de la commune

► TRAVAUX A PREVOIR

Des travaux de réfection de voirie sont envisagés de la place St Hilaire à la route de la Jonquière. Une demande de subvention (DSR) au Conseil départemental a été sollicitée.

► L'urbanisme



• Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme et de planification, imposé par le législateur, qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales.

Au 1er janvier 2018, si aucune modification de notre document d'urbanisme (POS) n'avait été engagée, celui-ci serait devenu caduc.

Agglopolys a accepté de mettre en œuvre, pour l'ensemble des communes relevant de sa compétence, l'élaboration d'un **PLUi Habitat et Déplacement (PLUi-HD)**.

Ce document unique a pour vocation de remplacer les documents d'urbanisme des communes (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans d'Occupation des Sols,...) et a plusieurs objectifs :

- Mettre en œuvre **le projet intercommunal**, co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans.
- Permettre **l'articulation des politiques publiques d'aménagement, d'habitat** mais aussi **d'environnement, de climat** ou **d'activités économiques**
- **Donner des droits à construire** à la parcelle

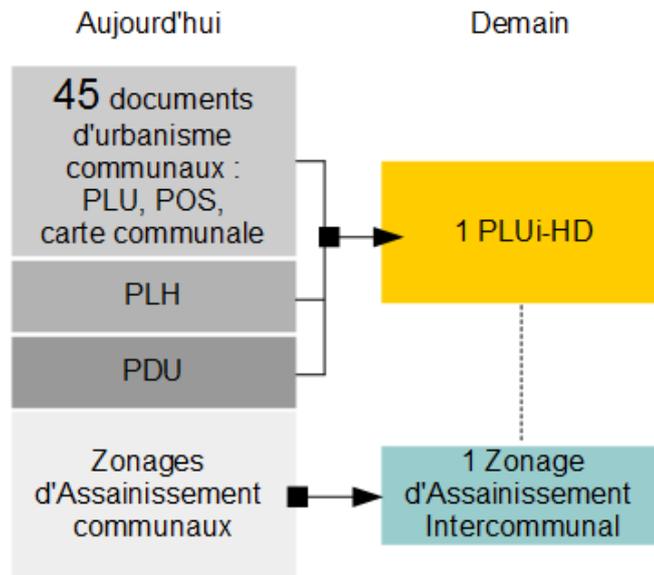
Le PLUi-HD regroupe en un seul document :

- les zones constructibles, agricoles et les **règles d'urbanisme** pour l'ensemble du territoire de l'agglomération
- Les orientations en matière de **déplacements urbains** (Plan de Déplacements Urbains)

Les orientations en matière d'**habitat** (Programme Local de l'Habitat)

Calendrier : le PLUi-HD d'Agglopolys sera élaboré en 4 ans :

- **Diagnostic du territoire** - Octobre 2016 à juin 2017
- **Projet politique (PADD)** - Automne 2018
- **Zonage et Règlement** - Eté 2018 à septembre 2019
- **Enquête publique** - Printemps 2020
- **Approbation du PLUi-HD** - Automne 2020



En vue de l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal, des ateliers PLUI participatifs ont lieu à destination des élus et des habitants.

Le 20 avril 2017, un de ces ateliers a été organisé à St Bohaire et a permis de mettre en évidence les sites et les habitations remarquables à conserver ainsi que les zones constructibles.

D'autres réunions se dérouleront en 2018 avec les délégués de la commune afin de confirmer ces objectifs.

Les personnes désirant des renseignements sur le PLUi-HD peuvent s'adresser à la mairie ou bien sur le site internet d'Agglopolys : <http://www.agglopolys.fr/2725-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm>

- **Chemin de Jérusalem**

Suite au bornage d'une parcelle le jouxtant, une partie du chemin de Jérusalem, chemin communal figurant au cadastre, n'est plus accessible. La commune met tout en œuvre pour que le chemin retrouve son état d'origine.

- **Le lotissement de Jérusalem**

Le lotissement de Jérusalem prévu pour 13 lots n'a pas pu sortir de terre. Après beaucoup d'hésitation, l'exploitant agricole des parcelles a fait valoir son droit de préemption et a acheté le terrain.

- **Les demandes d'actes d'urbanisme déposées en 2017**

PC 41203 17 A 0001 : BARBEAU Sylvain

PC 41203 17 A 0002 : SCEA CHERRIER

PC 41203 17 A 0003 : THIBAUT Sébastien

PC 41203 17 A 0004 : TORCELLI Olivier

PC 41203 17 A 0005 : PHILIPPON Jérôme

PA 41203 17 A 0001 : Commune de Saint-Bohaire

DP 41203 17 A 0001 : EVRAS Pierre

DP 41203 17 A 0002 : DORIOL Fabrice

DP 41203 17 A 0003 : SCI les 3 Oliviers



► Les tarifs communaux 2018

Cantine Scolaire : 3,30 € le repas enfant et 6,30 € le repas adulte

Garderie Scolaire :

- 10 € par semaine pour le 1^{er} enfant
- 8 € par semaine pour le 2^{ème} enfant
- 5,95 € par semaine pour le 3^{ème} enfant
- 3,05 € uniquement le matin ou le soir en cas de recours occasionnel au service dans une même semaine.

A partir de deux créneaux de présence (matin et soir par exemple), le tarif appliqué sera celui d'une semaine.

Le paiement par CESU est autorisé pour les enfants de moins de 6 ans fréquentant la garderie.



Location de la salle des Associations

Périodes	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Week-end	350 € + caution de 400 € + consommation électrique	530 € + caution de 600 € + consommation électrique
Un jour en semaine	200 € + caution de 300 € + consommation électrique	200 € + caution de 300 € + consommation électrique
Un jour férié en semaine	300 € + caution de 400 € + consommation électrique	300 € + caution de 400 € + consommation électrique
Salle annexe	20,00 €	20,00 €

Tarif de la consommation électrique : 0,20€ / KW



Merci de noter que les tarifs de location de la salle des Associations augmenteront en 2019 (360 euros pour les habitants de la commune et 550 euros pour les hors-commune, électricité : 0,25 €/KW)



Concessions au cimetière : 30 ans : 300 €
50 ans : 380 €

Columbarium : pour 30 ans avec plaque fournie : 510 €

Fourniture d'une plaque pour le jardin du souvenir : 50 € (gravure à votre charge)

► Les élections en 2017

• Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017

1 ^{er} tour le 23 avril		2 ^{ème} tour le 7 mai	
366 inscrits 329 votants 325 bulletins exprimés (3 blancs et 1 nul)		366 inscrits 315 votants 272 bulletins exprimés (34 blancs et 9 nuls)	
Résultats		Résultats	
Liste des candidats	Nb de voix	Liste des candidats	Nb de voix
Mme Marine LE PEN	82	M. Emmanuel MACRON	169
M. Emmanuel MACRON	76	Mme Marine LE PEN	103
M. Jean-Luc MÉLENCHON	61		
M. François FILLON	59		
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	18		
M. Benoît HAMON	17		
Mme Nathalie ARTHAUD	6		
M. Jean LASSALLE	3		
M. Philippe POUTOU	2		
M. François ASSELINEAU	1		
M. Jacques CHEMINADE	0		



• Elections législatives des 11 et 18 juin 2017

1 ^{er} tour le 11 juin			2 ^{ème} tour le 18 juin		
366 inscrits 211 votants 206 bulletins exprimés (4 blancs et 1 nul)			366 inscrits 192 votants 175 bulletins exprimés (13 blancs et 4 nuls)		
Résultats			Résultats		
Liste des candidats	Nuance	Nb de voix	Liste des candidats	Nuance	Nb de voix
M. Marc FESNEAU	MDM	71	M. Marc FESNEAU	MDM	116
M. Michel CHASSIER	FN	39	M. Michel CHASSIER	FN	59
M. Denys ROBILIARD	SOC	23			
Mme Kenza BELLIARD	FI	22			
M. Damien HENAULT	LR	22			
Mme Rama YADE	DVD	14			
Mme Camélia KHABÈCHE	COM	4			
M. Nicolas ORGELET	ECO	4			
M. Rémy MENEAU	DIV	3			
Mme Marie-Claude NEVEU	EXG	3			
M. Etienne BOURGEOIS	ECO	1			

• Elections sénatoriales du 24 septembre 2017

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs ». Ce collège est constitué de l'ensemble des conseillers départementaux, des conseillers régionaux élus dans le département, des députés, des sénateurs et des délégués des conseils municipaux.

En 2017, les 2 postes de sénateurs à pourvoir dans le Loir-et-Cher ont été remportés par **Mme Jacqueline GOURAULT** (au 1^{er} tour) et **M. Jean-Marie JANSSENS** (au 2^{ème} tour).

► Les professionnels sur la commune



Pose de carrelages, dallages, revêtements de sols et murs	MOURATO Stéphane 2 rue St Béthaire 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 02 54 33 01 98	
Électricité-dépannage	GOURDIN Pascal 1 rue de la prairie 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 02 54 20 08 33	
Maçonnerie	DJA Val de Cisse 14 rue des Lilas 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 06 72 86 99 03	
Architecte	Atelier Frédéric BRUXELLE 1 rue de la Forteresse 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 02 54 20 20 81	
Paysagiste	SARL PANNEQUIN PAYSAGE 4 Moulin de Sudon 41330 Saint-Bohaire Téléphone: 02 54 20 16 48 - Fax : 02 54 20 89 75	
Service à la personne (petits travaux de jardinage, etc..)	EURL PANNEQUIN SERVICE 4 Moulin de Sudon 41330 Saint-Bohaire Téléphone: 02 54 20 16 48 - Fax : 02 54 20 89 75	
Assistantes maternelles	Madame BONJUS Martine 9 rue de la Bourgogne 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 02 34 35 10 55	Madame RIQUELME Martine 7 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 02 34 89 06 75 ou 06 41 09 03 02
Maison d'hôtes	Le Château du Logis 1 rue de Vauvert 41330 Saint-Bohaire Téléphone : 06-13-42-46-11 ou 02-54-33-45-54 chateaudulogis@gmail.com / www.chateaudulogis.com	



2017 a vu plusieurs changements comme annoncés l'an dernier jusqu' à la rentrée de septembre, à savoir :

-1/ Le départ à la retraite de Mme DELORY, animatrice des TAP et surveillante du bus, au 31 mars 2017 et remplacée par Mme DUPIN depuis le 27 février.

-2/ Le départ à la retraite de Mme NICOLAS, secrétaire du SIVOS, au 31 mai 2017 et son remplacement par Mme TORCELLI au 1er avril, mise à disposition par la municipalité de Saint-Lubin-en-Vergonnois pour 3 heures hebdomadaires qui, jusqu' aux vacances d'été, ont été largement dépassées.

-3/ De nombreux contrats pour pallier aux absences de toutes sortes (maladie, maternité, formation, congé parental) et remplacer au pied levé les personnes absentes.

-4/ Le retour à la semaine de 4 jours s'est fait dans l'urgence en fin d'année scolaire, suite à la parution du décret du 27 juin 2017.

Après consultation des parents d'élèves, qui se sont prononcés majoritairement pour 4 jours, les conseils municipaux de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois ont délibéré à l'unanimité le retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2017.

Cette décision a également été prise par le conseil des écoles du RPI ainsi que par le Syndicat interscolaire à vocation scolaire (SIVOS) du RPI St Bohaire-St Lubin.

La demande de dérogation pour une organisation scolaire de 4 jours proposée a été accordée par les services départementaux de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher le 7 juillet 2017.

Ainsi, depuis la rentrée du 4 septembre 2017, les écoliers de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois n'ont plus école le mercredi matin.

Par ailleurs, les conséquences de cette nouvelle organisation et de la suppression des TAP nous ont amenés à revoir le transport scolaire avec TLC et le renouvellement, ou non, de contrats de travail ou de conventions avec les associations.

En conclusion, un travail administratif important mais aussi des économies pour nos deux communes (environ 6 000 € pour chacune, 5 bulletins de salaire au lieu de 10).



Nathalie Dupin



Virginie Torcelli

► Rentrée 2017-2018

- C'est avec un effectif constant de **121 enfants scolarisés en 2017-2018**, comme pour 2016-2017, que nos écoles fonctionnent, la rentrée pour la toute petite section étant étalée sur l'année scolaire.
 - **50 enfants sont inscrits à Saint-Bohaire** et notre école retrouve une classe de grande section/CP et une classe de CE1/CE2
 - **71 enfants sont à l'école de Saint-Lubin** avec toujours trois classes : deux maternelles et une classe de CM1/CM2.

	toute petite section	petite section	moyenne section	grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
St-Lubin	8 (10 en mars)	18	12	7				10	16
St-Bohaire				9	11	12	18		

- Les équipes pédagogiques restent inchangées sur les deux écoles.

A Saint-Bohaire :

- Monsieur Jean-Marc FOURICQUET, directeur de l'école et enseignant pour la classe des CE1-CE2.
- Madame Christine HARRAULT pour la classe de GS-CP.

A Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe des CM1-CM2.
- Madame Karine KIRSH pour la classe des petites sections et grandes sections de maternelle.
- Madame Sandrine PITAT pour la classe des toutes petites sections et moyennes sections de maternelle.

- Le SIVOS a attribué 58 euros par enfant pour les fournitures scolaires.



• **Élections des représentants des parents d'élèves du RPI :**

Ont été élus titulaires :

PILLON François (TPS/PS), référent école
St Lubin
RANCIEN Nicolas (MS/GS)
CALCIAT Amélie (GS/CP)
BODUSSEAU Philippe (CE1/CE2)
PINHEIRO Odette (CM1/CM2)

Ont été élus suppléants :

ANJORAN Caroline (TPS/PS)
LAURIN Brice (MS/GS)
BRELLE Delphine (GS/CP)
CARPENTIER Laëtitia (CE1/CE2), référente école
St Bohaire
SIMONETTI Delphine (CM1/CM2)

► Mot du directeur de l'école de Saint-Bohaire

Durant l'année scolaire 2016-2017, le thème de notre parcours culturel a été le cinéma.

Les élèves ont eu l'occasion d'aller voir 3 films au cinéma Les Lobis de Blois, dans le cadre de l'opération "École et Cinéma".

A partir de janvier 2017, ils ont travaillé sur le cinéma à travers les âges, en visionnant des extraits de films marquants dans les différentes catégories cinématographiques : Le comique, la science-fiction, le fantastique, le western, la comédie musicale.

Ces films ont servi de base à la réalisation d'un projet plus important : Le Ciné Bohaire Festival. Les élèves ont concocté un spectacle mixant les extraits de films et leurs propres prestations d'acteurs.

La Fête de l'école, le 24 juin 2017, en plus d'offrir un beau moment convivial entre les enfants, les parents et les enseignants, a été l'occasion de présenter aux parents une sorte de bande annonce du spectacle à venir.

Mais le véritable spectacle a eu lieu les 27 juin et 4 juillet, où les enfants ont pris place pour un spectacle d'une heure, balayant les 5 grandes catégories du cinéma, chacune de celles-ci étant illustrée par 4 films du cinéma muet au cinéma d'aujourd'hui. Projecteurs allumés, extraits de films sur écran géant, mais surtout les élèves sur scène doublant les véritables acteurs devant des parents ravis, voilà les ingrédients de ces 2 fabuleuses soirées.

Aujourd'hui le souvenir de ce spectacle est inscrit dans un CD où se mélangent les vidéos des enfants et les extraits de films.

Pour l'année 2017-2018 notre parcours culturel aura, cette année, comme thème l'histoire et le patrimoine local.

Les élèves vont avoir l'occasion, à chaque période scolaire, de visiter un site local ayant un rapport avec une des grandes périodes historiques. Ils auront ainsi la possibilité de remonter le train de l'histoire à travers des sites comme le Château de Chambord pour les Temps Modernes, le Château de Fougères sur Bièvre pour le Moyen-Age, le site Gallo-Romain de Thésée la Romaine pour l'Antiquité et le site de l'association Archéologie pour tous pour la préhistoire.

J-M Fouricquet



Les événements

► Le départ et l'arrivée de la secrétaire de mairie le 10 mars 2017

Bonne retraite à Monique Delory qui fut la secrétaire de la mairie de Saint-Bohaire depuis le 7 octobre 1988.

Bienvenue à Nathalie Dupin, notre nouvelle secrétaire de mairie, arrivée le 1^{er} février 2017.

Ce changement de secrétaire fut l'occasion au conseil municipal de remercier chaleureusement Mme Delory de ces années passées et également, d'accueillir et de présenter Mme Dupin aux habitants de Saint-Bohaire, autour d'un verre de l'amitié.



► La brocante de Saint-Bohaire le 8 mai 2017

Comme chaque 8 mai, la brocante/vidé-greniers, organisée par l'Association pour la sauvegarde de l'église, s'est déroulée dans les rues de Saint-Bohaire.

Exposants et chineurs étaient au RDV ; tout le monde a pu se restaurer et déguster les barcharoles de Saint-Bohaire au stand de l'association.

Cette année, des photos de clochers des églises de la Beauce et du Val de Cisse prises par Monsieur Riby de Champigny-en-Beauce étaient exposées dans l'église St Béthaire.



*Coq de l'église de St Bohaire,
un soir de pleine lune.
Photo de M. Riby*

Monsieur Riby présentait également de magnifiques esquisses de paysages de notre département.

► Manche du championnat régional AVENIR CENTRE VAL DE LOIRE

Le 20 mai 2017 s'est déroulée sur le territoire de Saint-Bohaire l'épreuve la plus importante pour les jeunes cyclistes, qui permet la qualification aux Championnats de France 2017.

- 6 départements étaient représentés,
- 250 coureurs cyclistes âgés de 12 à 18 ans présents,
- 4 titres régionaux décernés (minimes, dames minimes-cadettes, cadets, juniors).



Remise de la médaille de la fédération de cyclisme par M. Duchossois, président du comité départemental de cyclisme à M. le maire de Saint-Bohaire.

► La fête de l'école le 24 juin 2017

La fête des écoles du RPI s'est déroulée le samedi 24 juin avec pour thème : les musiques de films. En avant-première, l'école de St Bohaire a présenté un aperçu du Ciné Bohaire Festival qui s'est produit les 27 juin et 4 juillet.

Du soleil, un beau spectacle, des stands de jeux, une belle loterie : élèves, enseignants, personnel scolaire et parents d'élèves ont fait de cet après-midi un très bon moment



► Ciné Bohaire Festival les 27 juin et 4 juillet 2017

Spectacle d'une heure, organisé par l'école de Saint-Bohaire, qui reprend les 5 grandes catégories du cinéma.

Chacune de celles-ci était illustrée par 4 films du cinéma muet au cinéma d'aujourd'hui.

Les élèves costumés doublaient les véritables acteurs, devant des extraits de films sur écran géant.

Bravo encore à tous pour cette magnifique prestation !



► La remise des livres aux enfants du RPI

Le 4 juillet 2017, Madame Emonet, Messieurs Guillot et Gourjau du SIVOS ont remis à chacun des élèves de CP, CE1 et CE2 scolarisés à Saint-Bohaire, les livres offerts en cette fin d'année scolaire.

Des livres ont également été distribués aux élèves de l'école de St-Lubin-en-Vergonnois, par le SIVOS, le 6 juillet 2017.



► Le conseil communautaire d'Agglopolys le 6 juillet 2017

Le conseil communautaire d'été d'Agglopolys a eu lieu comme à l'accoutumée à Saint-Bohaire.

A l'issue de celui-ci, le traditionnel barbecue, financé par Agglopolys, a été servi par les bénévoles habituels de la commune aux membres de l'assemblée.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont officié.



► Le repas républicain du 14 juillet 2017

Le pique-nique du 14 juillet s'est déroulé cette année sous les arbres près des terrains de tennis. Sous forme de repas partagé, l'ambiance était au rendez-vous tout comme le soleil.

L'apéritif était offert par la municipalité.

Les habitants présents ont pu poursuivre l'après-midi dans la bonne humeur avec l'organisation de parties de pétanque et de jeux de société.



► Marianne du civisme

Le lundi 6 novembre 2017, Jean-Pierre Condemine, préfet de Loir-et-Cher, accompagné de Jean-Claude Negrello, Président de l'association des anciens maires et adjoints de Loir-et-Cher et de Catherine Lhéritier, Présidente de l'association des maires de Loir-et-Cher a remis les diplômes du concours « La Marianne du Civisme » aux communes lauréates.

Les Marianne du civisme visent à récompenser les communes qui ont atteint le plus fort taux de participation lors d'élections. Ce concours a pour objectif de redonner toute sa force à la démocratie en éveillant la conscience civique, et en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens au moment des consultations électorales.



En 2017, 30 communes de Loir-et-Cher étaient lauréates pour les élections présidentielles et législatives 2017.

La commune de Saint-Bohaire ayant un taux de participation moyen de 87,98 % aux élections présidentielles de 2017, a obtenu le diplôme de la Marianne d'argent dans la strate dans laquelle elle figure.

M. Guillot, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Bohaire recevant la marianne d'argent de la part de Mme Lhéritier, sous les yeux de M. Condemine, M. Perruchot et M. Negrello.



► Le 11 novembre 2017

Par un temps pluvieux, une vingtaine de personnes se sont retrouvées ce 11 novembre 2017 pour commémorer l'armistice et se recueillir après les discours de Monsieur Pannequin, maire, et de Monsieur Vincent, représentant l'association des anciens combattants.



Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument aux morts du cimetière.

Le repas des anciens (à partir de 70 ans) s'est ensuite déroulé dans la salle des associations dans la bonne humeur et autour des plats confectionnés par le traiteur Nivard. Les employés communaux et les conseillers municipaux le désirant étaient également présents.



Les deux doyens de la commune présents cette journée étaient M. Mahoudeau et Mme Broussard, qui se sont vu remettre des cadeaux par la présidente du comité des fêtes et le maire de St-Bohaire.



M. Mahoudeau et Mme Broussard, entourés de Mme Crèche, présidente du Comité des fêtes et de M. Pannequin, maire de St-Bohaire.

Vie des associations

► L'association sportive de Saint-Bohaire - Gymnastique

Les séances de Gymnastique Volontaire ont commencé le 13 septembre. Au programme : cardio, renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements...

Comme l'année passée les cours sont dynamiquement animés par OKSANA. Les séances ont lieu le mercredi de 20h15 à 21h15 dans la Salle des Associations hors vacances scolaires.

Le montant de la cotisation annuelle licence comprise est toujours de 90 euros.

Si vous désirez venir nous rejoindre, n'hésitez pas, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus.

C'est aussi un moyen de faire connaissance avec d'autres personnes de la commune.

Alors venez assister à une séance et si cela vous convient la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 02 54 20 05 78

Notre soirée dansante a eu lieu cette année le 18 novembre 2017 sur le thème du Portugal, animée par PEDRO l'ambiance a été plus que festive. Merci à FATIMA qui comme toujours a été à nos côtés et a contribué à cette belle réussite avec 130 repas servis, merci à tous ceux qui ont participé et aux bénévoles dont l'aide a été précieuse.

Nous espérons faire aussi bien l'année prochaine, les bénéfices de cette soirée étant très importants pour notre association.

Les adhérentes et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2018. Très belle année sportive à tous !

La Présidente, Nathalie CHERRIER



*Bonne
ambiance à
la soirée
portugaise !*

► Le Tennis Club de la Cisse

En ce début 2018, tous les membres du bureau du Tennis Club de la Cisse tiennent à souhaiter aux habitants de Saint Bohaire une excellente année 2018, qu'elle vous apporte la santé, de la joie et de la réussite.

Pour nous cette année va commencer avec un changement de moniteur. Arthur Angles, qui officiait à Saint Sulpice nous quitte pour des raisons de santé. Il sera remplacé dès le lundi 22 janvier par Charles-Christian Demba, qui travaillait auparavant dans un club de l'Indre. Il travaillera avec Nicolas Molet qui continuera à assurer les entraînements du samedi matin sur les courts de la commune.

Ce contretemps ne changera en rien les animations prévues au sein du club, à savoir le **tournoi interne qui commence dès ce mois de janvier pour se terminer le dimanche 24 juin** par la journée des finales sur les courts de Saint Bohaire.

La **première quinzaine d'août se tiendra notre désormais traditionnel tournoi 4ème et 3ème séries**. Nous espérons accueillir autant de compétiteurs (environs une centaine) que les éditions précédentes pour assurer la convivialité qu'il y a toujours autour de cet évènement.

Au-delà du côté sportif, nous organisons avec le Groupement d'Employeurs du Val de Loire une **journée à Roland Garros. Elle aura lieu le samedi 26 mai** pour la journée caritative en faveur des enfants. C'est un moment de partage et surtout une occasion pour les amoureux de tennis de se balader dans le Stade Roland Garros et d'assister à de nombreux matchs d'exhibitions.

Si vous avez envie de nous rejoindre, ou simplement de jouer aux beaux jours n'hésitez pas à nous contacter par mail : tccisse@outlook.com.

La licence à l'année sans entraînements pour un adulte est fixée à 100€ avec un accès libre aux courts. Pour l'été, l'adhésion au club sera de 30€ (licence fédérale incluse).

En espérant vous voir autour ou sur les courts.

Le Bureau du TC de la Cisse.



Les finalistes du tournoi du TCC du 20 août 2017

► Le Comité des fêtes



L'ANNEE 2017 :

L'année 2017 a été une année déficitaire pour le Comité des Fêtes. En effet, nous avons dû annuler nos deux concours de belote.

Notre randonnée pédestre, malgré le brouillard, a vu la participation de 435 marcheurs.

La soirée créole a attiré 100 personnes qui ont pu déguster un rougail saucisses.

Ces manifestations ont permis de financer l'atelier culinaire des enfants qui ont confectionné les galettes des rois proposées aux habitants de la Commune, ainsi que le repas du 11 novembre conjointement avec la Municipalité (repas gratuit pour les personnes de plus de 70 ans).

La journée orchidée, animée par Christian, a remporté également un vif succès.

Pour la première fois, nous avons organisé une soirée théâtre avec la Troupe Diabolo : 75 personnes sont venues rire de la pièce « Ainsi soient-elles ».

Nous tenons à remercier, pour leur dévouement et leur aide, tous les membres et tous les bénévoles qui participent à ces manifestations.

Toutes personnes qui souhaiteraient rejoindre le Comité, bénévolement ou dans le Bureau seront les bienvenues.



COMPOSITION :

Les membres du Comité des Fêtes se sont réunis en Assemblée Générale le 27 novembre 2016. Tous les mandats ont été renouvelés. Le bureau se compose de la façon suivante :

Présidente :	Madame CRECHE Sandrine
Vice-Présidente :	Madame PARRALEJO-BRELLE Delphine
Secrétaire :	Madame COULLON Jeannine
Trésorier :	Madame LIARD Laetitia
Membres	Monsieur EMONET Christian Monsieur CRECHE Jean-Yves Monsieur MERCIER Eric

LES MANIFESTATIONS : A votre agenda pour cette nouvelle année 2018 :

14 Janvier 2018	Après-midi jeux de société et Galette des rois
18 Février 2018	Randonnée pédestre
Juin 2018	Assemblée Générale
14 juillet 2018	Repas républicain
11 novembre 2018	Banquet du 11 Novembre.

Une journée sur le thème de l'orchidée est en préparation. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des informations.

Nous renouvelerons notre partenariat avec la Troupe Diabolo pour vous proposer une nouvelle pièce (sûrement pour le mois de Janvier 2019).

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

La Présidente, Sandrine CRECHE

► L'association de sauvegarde de l'église de Saint-Bohaire

Nous avons fait le 6 décembre dernier notre 33^{ème} assemblée générale avec un public très sympathisant.

Le 8 mai 2017, c'était la 25^{ème} brocante. Un quart de siècle, ce n'est pas rien et elle tient toujours grâce à tous les bénévoles qui viennent nous soutenir pour l'organisation de cette journée. Merci à eux.

Cette année, c'est l'une de nos meilleures brocantes : le nombre d'exposants, la météo, le public.

Les résultats financiers de cette journée sont réconfortants et encourageants.

Toujours notre prochain objectif, la quatrième tranche d'enduit côté place de l'église.

Président : FESNEAU Bernard

Trésorière : PANON Jocelyne

Secrétaire : OUDIN Christel

Membres : VINCENT Geneviève

CRESPO Maryse

FESNEAU Evelyne

Toute l'équipe de l'association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le Président
Bernard FESNEAU



► L'Association des parents d'élèves de St-Bohaire et de St-Lubin



En cette période de fin d'année, nous souhaitons remercier tous les acteurs, des différentes manifestations de cette année 2017.

Sans eux nous ne pourrions continuer à faire fonctionner l'association.
Un grand merci donc à chacun de vous qui nous soutenez.

Les manifestations cette année ont été les suivantes :

Nous avons tout d'abord pu, grâce à tous nos bénévoles, faire la distribution des viennoiseries le 5 mars.

Puis nous avons participé à la brocante du 8 mai en vendant des plants de fleurs et de légumes. S'est ensuite déroulée la fête de l'école le 24 juin accompagnée de la distribution des commandes de gâteaux St Michel avec la fin de l'année scolaire.

La reprise de l'école nous a permis de réélire le bureau de l'association lors de l'assemblée générale du 12 septembre.

Les commandes de chocolats, dont les catalogues avaient été distribués dans les boîtes aux lettres, pouvaient être retirées lors du marché de Noël qui s'est tenu le 21 décembre à la salle des fêtes de St Lubin.

Les manifestations à venir ne sont pas encore bien définies pour cette année scolaire 2017-2018. Vous pouvez cependant déjà noter la date de la Fête de l'école prévue le 16 juin sur le stade de St Lubin.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux événements afin que chacun puisse s'y identifier, se rencontrer et profiter.

Nous restons pour cela à l'écoute de toutes vos idées.

Cette association, par le biais de l'organisation d'événements festifs, permet de soutenir financièrement la réalisation des projets pédagogiques des écoles.

Elle favorise également la création de liens entre les habitants des communes.

Le bureau de l'APE



► L'association USEP



L'année 2016-2017 a été riche en rencontres sur temps scolaire et hors temps scolaire pour les classes de l'école de St Lubin avec les rencontres "phares" auxquelles nos classes participent tous les ans " 1-2-3 USEP maternelles" ; " l'étoile Cyclo" ; des projets liés au sport et à la citoyenneté avec création d'un " bureau enfants" qui s'est ajouté au bureau et comité directeur adultes composé de Mme Thévenot présidente de l'association, Mme Boitard secrétaire et Mme Leddet trésorière.

De nombreuses actions ont été menées pour aider au financement et à la réalisation des projets usépiens avec la tombola des corbeilles garnies à gagner au marché de Noël ; la récupération de ferraille ; la collecte des cannettes et opercules en aluminium tout au long de l'année.

Rappelons aussi l'aide financière des communes qui tous les ans nous permet de réaliser nos projets en apportant des subventions à notre association.



Cette année, l'association a vu son comité directeur s'agrandir avec l'arrivée de parents et l'élection d'un nouveau "bureau enfants" composé de six élèves du CM1CM2.

Toutes les classes du RPI St Lubin et St Bohaire sont affiliées à l'USEP et vont de ce fait participer à des rencontres ou projets usépiens : les petites randos et l'étoile Cyclo ; les rencontres sur temps scolaire et hors temps scolaire.

Sont reconduites les actions principales déjà évoquées précédemment : les corbeilles garnies ; l'opération ferraille...;

D'autres actions sont à venir également : vente de crêpes organisée par le bureau enfants à la Chandeleur et le projet "Octobre rose" en 2018.

Vous pouvez dès maintenant mettre de côté vos ferrailles pour la collecte en porte à porte qui sera organisée pour **la récupération de métaux le week-end du 07-08 avril 2018.**

Métaux récupérés : métaux ferreux (charrue, frigo, chaudière ...), métaux non ferreux (Aluminium, Cuivre, Laiton, Bronze, Inox, Plomb, Zinc, Alliages spéciaux à base de nickel), batteries usagées.

► L'association des anciens combattants



Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord

AVERDON-FOSSE

SECTION INTERCOMMUNALE
DE MAROLLES

St BOHAIRE
St LUBIN

L'Association des anciens combattants de Marolles (U.N.C.A.F.N.) est composée de **45 adhérent(e)s (dont 11 veuves)** issus des 5 communes suivantes : **AVERDON, FOSSÉ, MAROLLES, SAINT-BOHAIRE, SAINT-LUBIN EN VERGONNOIS** et son siège social est à la mairie de Marolles.

Les missions principales de l'association sont :

- De perpétuer le devoir de mémoire et du souvenir pour les Combattants de toutes les générations morts pour la France
- De venir en aide aux Veuves d'Anciens Combattants dans le besoin par l'intermédiaire de l'ONAC
- D'assister à toutes les Cérémonies Patriotiques

Nous nous efforçons également d'être présents avec notre drapeau aux obsèques de nos camarades Anciens Combattants, dans les communes voisines.

La section propose également des moments de convivialité (sorties au théâtre, méchoui,...) et organise, en décembre, un thé dansant annuel ouvert à toutes et à tous.

La section intercommunale de l'U.N.C. – U.N.C.A.F.N de Marolles organise cette année à Saint Bohaire, la journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.

Elle aura lieu **le 5 décembre 2018 à 10h** au monument aux morts, pour des discours, dépôts de gerbes et recueillement.

Vous êtes cordialement invités à assister à cette manifestation.

Le président de l'U.N.C. A.F.N de Marolles
Claude Gautier



Les Syndicats intercommunaux

► Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saint-Lubin-en-Vergonnois/Saint-Bohaire

Le SIAEP St-Lubin-St-Bohaire assure la distribution d'eau dans les deux communes et est en affermage avec la SAUR. La longueur du réseau est de 38 539 m.

<i>Données 2016</i>	Saint-Lubin-en-Vergonnois	Saint-Bohaire
Abonnés	330	221
Consommation	38 773 m ³	21 212 m ³
Total du volume d'eau consommée pour les deux communes : 59 985 m ³		

Rappel du volume total d'eau consommée les années antérieures

Année 2014 : 50 770 m³

Année 2015 : 54 871 m³

Qualité de l'eau

Équilibre calco-carbonique : ph : 7,37 (limite de qualité comprise entre 6,5 et 9)

Nitrates en Mg/l : 39,1 (limite de qualité = 50)

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés. A noter, la présence de divers pesticides.

Le rapport est consultable en mairie.

Travaux du syndicat :

Le syndicat d'eau va effectuer des travaux pour remplacer les tuyaux d'eau potable et de remise aux normes des branchements individuels à partir du bas de la rue de l'Eglise jusqu'au carrefour de la rue de Bourgogne, début mars. La société Aqualia a été retenue pour la réalisation de ces travaux.

Des unités de traitement de l'eau permettant de diminuer le taux de pesticides sont en cours d'installation au niveau des châteaux d'eau desservant la commune (ceux d'Averdon et de Landes le Gaulois).



Le Syndicat de la Cisse

Vers une nouvelle gestion des rivières...

SMB CISSE — 4 rue du bailli
41190 HERBAULT
02.54.46.25.78
smbcisse@orange.fr



www.syndicat-cisse.fr

Les délégués de votre commune :

L.RANVAL

J.P. OUDIN

La GeMAPI, vers une gestion globale des cours d'eau

La GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est une compétence confiée, à compter du 1er janvier 2018, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communauté de communes, communauté d'agglomération).

Cette compétence, exclusive et obligatoire, se substituera aux actions jusqu'alors facultatives portées par les communes via les syndicats de rivière.

La GEMAPI est composée de 4 grandes missions obligatoires:

MISSION 1

Aménagement d'un bassin hydrographique

Mise en place d'un programme d'aménagement à l'échelle du bassin (contrat de bassin) ;
Coordination des politiques locales de l'eau ;
Création des zones humides artificielles

MISSION 2

Entretien et aménagement des cours d'eau, lac et plan d'eau

Travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau ;
Gestion des plantes et espèces invasives ;
Gestion des embâcles des cours d'eau

MISSION 3

Défense contre les inondations

Gestion et entretien des systèmes d'endiguement ;
Restauration et/ou création de zones d'expansion de crues ;
Gestion préventive des ouvrages de régulation

MISSION 4

Protection et restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides

Travaux de restauration et de protection des cours d'eau et zones humides ;
Suivi de la qualité des cours d'eau et zones humides ;
Sensibilisation à la protection des cours d'eau et zones humides

Détails

Exemples mis en place sur le bassin de la Cisse



Mise en place d'un contrat de bassin avec partenaire technique et financier permettant la réalisation de nombreuses actions sur le bassin



Gestion et retrait des embâcles barrant l'écoulement de la rivière



Mise en place de l'opération « rivière ouverte » pendant la période hivernale, sur tout le bassin.



Restauration d'une zone humide (10ha) et aménagement d'un sentier découverte

Depuis sa création en 2012, le SMB CISSE exerce la quasi-totalité de ces compétences. Son contrat de bassin lui permet de capter plusieurs sources de financements et d'assurer ainsi une prise en charge moyenne de 80% sur chaque projet. Son équipe technique et administrative assure la réalisation et le suivi des projets sur l'ensemble du bassin.

Fort de cette expérience acquise, le SMB CISSE fait évoluer ses statuts pour prendre en compte l'ensemble des compétences GEMAPI et sera prêt à exercer ses missions.

N'oubliez pas ...

Pour suivre l'évolution des travaux sur votre commune ou pour tout connaître de l'actualité du SMB CISSE, rendez-vous sur notre site internet : www.syndicat-cisse.fr

► Le Syndicat Intercommunal de distribution d'Énergie de Loir-et-Cher



BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. Le véhicule électrique constitue en effet une opportunité «verte» incontournable pour notre Pays, ne faisant aucun bruit, ne produisant aucune émission de quelque nature que ce soit.

Par conséquent les collectivités locales se sont vues confier la responsabilité de procéder au déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public à tous moments, en vue de favoriser et de sécuriser les déplacements des usagers optant pour ce mode de transport.

Dans ce contexte, le SIDELC a développé une compétence optionnelle relative aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, et mis en place, sur la base des données fournies par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du département de Loir-et-Cher, un programme départemental de déploiement d'un réseau de **100 bornes de recharge** :

- Placées à proximité des services publics, des commerces, des zones touristiques... en concertation avec les collectivités,
- Placées, en s'appuyant sur un partenariat avec ENEDIS, à proximité des réseaux d'électricité basse tension afin de limiter les besoins d'extension et de renforcement,
- Recharges lentes à accélérées (3 à 22 kVa),
- Bornes accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique,
- Configuration de type 1 (2 points de charge par borne / 2 places de stationnement).

Ce projet, estimé à environ 1 000 000 euros HT, qui s'inscrit parmi les projets dits « Investissements d'avenir », est porté par le SIDELC et financé à 50 % par une aide de l'Etat par le biais d'une convention de financement signée avec l'ADEME.

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Il est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ENEDIS Loir-et-Cher en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité (10 200 000 € TTC en 2016). Il ajoute également à la qualité de son expertise, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone.

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, le réseau de distribution électrique départemental comprend 13 627 km de lignes basse et moyenne tension ainsi que 9 242 postes de transformation qui desservent près de 200 000 clients.

► Le Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois

Notre production de déchets a doublé en 40 ans. Nos poubelles débordent, et cette situation n'est plus tenable.

Depuis plusieurs années, nous prenons l'habitude de trier nos déchets. Ce geste éco citoyen est indispensable afin de préserver les ressources naturelles, mais il n'est plus suffisant. Actuellement, tous les déchets ne sont pas concernés par le recyclage, aussi nous devons absolument éviter de générer des déchets. Il faut réduire nos déchets à la source.



La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

La prévention est complémentaire du recyclage. Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.

Réduisons nos déchets

Stop aux gaspi maintenant j'agis
Boire de l'eau en bouteille génère 10 kg de déchets plastiques par an et par personne	→ Je bois l'eau du robinet : c'est économique et écologique. Pour apprécier pleinement l'eau du robinet, je la laisse reposer au frigo quelques heures dans une carafe.
Les emballages représentent 30% du poids de nos déchets	→ Les emballages (même s'ils sont recyclables) demeurent des déchets qui peuvent être évités. Je privilégie donc les achats de produits peu emballés, le vrac, les éco recharges, et les produits en grands conditionnements.
Accepter les publicités cela génère 40 kg de déchets papiers par an et par foyer	→ Je mets un autocollant stop pub sur la boîte aux lettres (je continuerai quand même à recevoir les journaux des collectivités). Pour continuer à m'informer des offres promotionnelles en cours, je consulte sur internet les catalogues de mes enseignes préférées, et m'inscris à leurs newsletters.
Gaspiller la nourriture (20 kg par an et par personne) cela revient à jeter 450 € par an et par foyer	→ J'établis ma liste de courses et achète raisonnablement en fonction de mes menus de la semaine. Pour réduire le gâchis, je congèle les aliments, et je cuisine les restes. J'achète des fruits et légumes de saison, puis composte mes épluchures.

Pour en savoir plus sur les gestes de la prévention des déchets rendez-vous sur le site internet www.valeco41.fr VAL-ECO 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois - tel 02 54 74 62 53

► Le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux



Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit la Communauté d'Agglomération de Blois, la Communauté de communes du Grand Chambord et dès le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Le Pays des Châteaux favorise l'émergence de projets locaux en associant acteurs publics (intercommunalités, communes) et privés (associations, entreprises) à l'échelle du bassin de vie de Blois, dans une logique de développement territorial. Pour cela, il se trouve à l'interface entre les porteurs de projets et les services de l'Etat, de la Région, du Département et des organismes consulaires.

Le Pays assume la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre d'une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Blois - Chambord.

En outre, le Pays apporte un accompagnement des collectivités territoriales sur la gestion énergétique de leur patrimoine : isolation, énergie renouvelable, mobilité, éclairage public... Des crédits de l'ADEME viennent d'être obtenus pour subventionner entreprises, associations et collectivités sur des installations de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique)

Enfin, le Pays des Châteaux conduit diverses missions de prospective, de retour d'expériences et de conseil dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'énergie, l'environnement, l'alimentation ou encore les services à la population.

Les 5 missions du Pays des Châteaux :

1. Coordonner les acteurs publics et privés, en faveur d'un développement local partagé

Le Pays des Châteaux organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire. Le Pays est un espace de mutualisation et de coopération entre ses trois intercommunalités, à l'échelle du bassin de vie de Blois.

2. Contractualiser avec la Région Centre - Val de Loire

En 2018, le Pays des Châteaux signera avec le Conseil Régional un nouveau Contrat (20,6 millions d'euros pour une durée de 5 ans).



Salle du Jeu de Paume à Blois

Ces crédits soutiendront des projets publics et privés de développement du territoire.

Quelques projets soutenus :
construction du centre nautique intercommunal de S^t-Laurent-Nouan et du Jeu de Paume à Blois, création

de boucles cyclables, Projet de Rénovation Urbaine dans les quartiers Nord de Blois, projets de diversification agricole...

3. Organiser un pôle d'excellence touristique



Les Châteaux à Vélo - © ADT 41

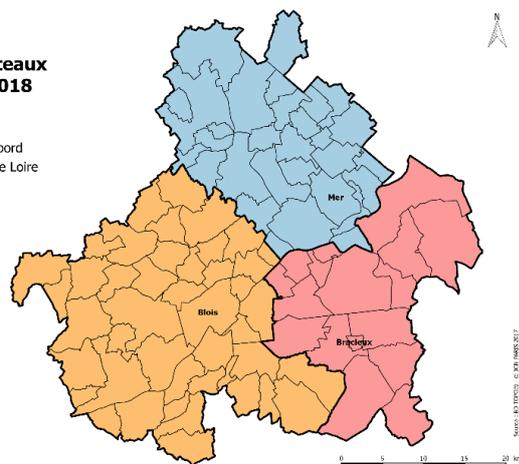
Les réalisations majeures portées par le Pays sont la création et le suivi des 500 km d'itinéraires cyclables balisés « Châteaux à vélo », la mise en place et le soutien de l'Office de Tourisme

Intercommunautaire Blois -

Chambord, la perception de la taxe de séjour (finançant la promotion de notre destination) ainsi que la gestion d'un fonds de soutien aux manifestations touristiques. Le Pays des Châteaux accompagne par ailleurs ses collectivités membres dans la mise en œuvre de leurs actions de développement touristique, comme la mise en place d'une nouvelle signalisation touristique pour les hébergements, la création de pistes cyclables, la mise en tourisme de la randonnée pédestre, ou encore l'amélioration de la qualité et de la visibilité des offres « Loire » et « Nature ».

Pays des Châteaux au 01/01/2018

- Agglopolys
- CC Grand Chambord
- CC Beauce Val de Loire



Sites internet à découvrir :

www.chateauxavelo.com et www.bloischambord.com

4. Soutenir le développement du monde rural par le programme européen LEADER

Depuis 2008, le Pays bénéficie de financements européens destinés à soutenir des projets privés ou publics innovants en milieu rural. Pour la période 2016-2022, le territoire a de nouveau été sélectionné avec une enveloppe d'1,3 million d'euros. Ce dispositif pourra financer des projets pilotes sur l'alimentation locale, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine, les filières énergétiques (énergies renouvelables, biomatériaux...) ou la mobilité.



Réalisation Odyssee du Grand Chambord à Neuvy



5. Assurer une mission de conseil et d'assistance aux porteurs de projets

Le Pays des Châteaux accompagne les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, énergie, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles et sur les partenaires à solliciter.

L'équipe comprend un directeur, un agent de développement, une chargée de mission tourisme, un conseiller en énergie partagé, une animatrice Leader et une assistante. Tous les six sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Plus d'informations sur : www.paysdeschateaux.fr
Tél : 02 54 46 09 30 - Courriel : contact@paysdeschateaux.fr

Bureaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel d'Agglomération de Blois
- 1, rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS



Les compétences obligatoires d'Agglopolys

Le développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, aéroportuaires d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'aménagement de l'espace communautaire

- Création du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et du schéma de secteur.
- Institution de Zones d'Aménagement Différé (ZAD) d'intérêt communautaire.
- Exercice du droit de préemption en ZAD et droit de préemption urbain à la demande des communes membres dans les zones d'intérêt communautaire.
- Procédures nécessaires à la maîtrise du foncier (déclaration d'utilité publique, etc.).

L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La politique de la ville dans la communauté

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire.

Les autres compétences d'Agglopolys

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Déclinaisons au titre des équipements sportifs :
- Assainissement des eaux usées collectif et non collectif (**depuis 2004**).
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Soutien à l'enseignement supérieur
- Plans Locaux d'Urbanisme
- Mise en place et gestion d'une fourrière automobile (**depuis 2003**).
- Définition et mise en œuvre d'une politique de tourisme d'intérêt communautaire.
- Aménagement, entretien et gestion de refuges fourrières pour animaux, capture des animaux errants et/ou dangereux, ramassage des cadavres d'animaux sur le domaine public (**depuis 2004**).
- Information jeunesse
- Enseignements musical et artistique d'intérêt communautaire.
- Création et gestion d'un crématorium
- Organisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



Offres de transport d'AZALYS

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite.

- **7 lignes sur Blois et les communes limitrophes**
- **1 navette de centre-ville à Blois**
- **10 lignes du réseau Route 41 au tarif du réseau AZALYS**
- **Les lignes scolaires** : 35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires.
- **Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez pour Azalys !**

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

- **Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF**
- **Service du soir depuis Cap Ciné : les vendredis et samedis soirs toute l'année.**

-Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination, suivants :

1. Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
2. Gare SNCF de Blois
3. Centre hospitalier de Blois
4. Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
5. Agl'Eau
6. Cap'Ciné
7. Bowling World
8. Le Parc des Mées
9. La Chrysalide (Vineuil)
10. Centre Commercial «La Salamandre»
11. Centre commercial «Blois 2»
12. Centre commercial «La Renaissance»
13. Gare SNCF d'Onzain
14. Centre-ville d'Onzain

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : www.azalys-blois.fr

-Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1er mai).

-Le Pass liberté

Le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel ! Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous ! A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ». Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.



Service Enfance Jeunesse de Saint-Sulpice-de-Pommeray

Toutes les activités organisées par la commune de Saint-Sulpice en direction des enfants (3-11 ans) et des jeunes (11-18 ans) sont réunies au sein du « SERVICE ENFANCE JEUNESSE » municipal. Ces activités sont réglementées, contrôlées régulièrement et conjointement par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) du Conseil départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loir-et-Cher.

Le service Enfance Jeunesse, coordonné par Nicolas DUCHET, comprend plusieurs « Accueils Collectifs de Mineurs » :

■ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

L'**A.L.S.H.**, (ex « Centre de Loisirs ») accueille les enfants de 3 à 11 ans (scolarisés sur la commune et hors commune), les mercredis en journée ou demi-journée avec ou sans repas, et en journée complète pendant les petites et grandes vacances scolaires (à l'exception des fermetures annuelles : les vacances de Noël et une semaine au mois d'août), de 7h30 à 18h30.

Suite à la convention signée entre les 2 collectivités, les familles de Saint-Bohaire bénéficient des tarifs "Commune".



■ ACCUEIL DE JEUNES

Appelé également « **Local ados** », ce lieu est ouvert en période de vacances scolaires, (à l'exception des fermetures annuelles) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 (et jusqu'à 22h00 en cas de soirée à thème organisée). Il est accessible dès l'âge de 11 ans ou de l'entrée en 6^{ème}, pour les adolescents de la commune et hors commune.

Ce lieu de rencontre, d'échange, d'écoute, permet aux jeunes de faire émerger de nouveaux projets et d'y trouver un accompagnement pédagogique adapté.

■ SEJOURS DE VACANCES

Les **Séjours de Vacances (S.V.)**, pour plus de 4 nuits, **ou les activités accessoires** rattachées à un accueil déjà déclaré, moins de 5 nuits sont des supports pédagogiques riches en termes d'éducation à la vie en collectivité et d'acquisition de l'autonomie. :

- mini-camps estivaux (pour les 6-11 ans),
- camps adolescents à projets (pour les 11-17 ans),
- séjours type ski,
- nuitée thématique (pour les 5-7 ans ou les 11-17 ans).

Tous les ans, pour les 7-11 ans du centre de Loisirs, 4 mini-camps de 12 enfants partent pour 5 jours et 4 nuits en mini-camps dans un camping de la région (maximum 100 kms).

Également, 12 à 24 jeunes du Local ados partent en camps ou en séjour de vacances avec une thématique précise. Pour ces derniers, ces séjours se veulent être des projets favorisant l'engagement et l'investissement des jeunes dans la conception de leurs loisirs et l'élaboration de leur vie de citoyen.

Pour toutes informations, prenez contact avec Nicolas DUCHET au 02 54 52 58 14 ou par email à l'adresse : saint.sulpice.sej@orange.fr (préférable).



L'Observatoire Loire : le Fleuve Royal sous tous les angles Une immersion ligérienne ludique et captivante

L'Observatoire Loire, créé en 1992 est une association d'éducation à l'environnement soutenue par Agglopolys. L'équipe d'animation (salariés et bénévoles) propose à tous les publics (groupes et individuels) une sensibilisation au milieu ligérien à travers diverses activités : animations nature, sorties découverte, circuits en bateau, animations pluriactivités... et une « **découverte interactive** » de l'Observatoire Loire au Parc des Mées.

Au 1^{er} étage de ce balcon sur le fleuve, des ateliers pédagogiques et de découverte sur la Marine de Loire, la prévention des risques de crues, les continuités écologiques et le paysage mettent tous vos sens en éveil. Les maquettes, station météo, nœuds, cartes, manœuvres d'un mât, tablettes numériques, etc. vous aident à mieux comprendre les problématiques et le fonctionnement du Fleuve Royal et à mieux percer ses secrets. **Clou du spectacle ligérien, les terrasses uniques sur la Loire pour contempler le paysage, identifier les oiseaux et profiter d'une atmosphère paisible au cœur du Parc des Mées.**

Au rez-de-chaussée, un espace d'informations et d'exposition : il s'ouvre à vous sur la maquette d'une Toue, des petits films de découverte du Fleuve, ainsi que des ouvrages pour approfondir vos connaissances. Profitez de notre boutique ligérienne (ouvrages, figurines, boissons et glaces du terroir) ! Autour de l'Observatoire, profitez du très agréable Parc des Mées, géré et entretenu par Agglopolys, des bords de Loire et jetez un coup d'œil sur la fosse (mare creusée pour renforcer la digue).

Alors, prêts pour une immersion ligérienne ?

Un site accessible, idéal pour une étape nature.

Voiture : parking obligatoire au Parc des Mées (100 m avant l'Observatoire Loire)

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Site accueil vélo : possibilité d'en louer sur réservation pour groupes (toute l'année) et individuels (mai à octobre)

Rafraîchissements/Boutique (idées de cadeaux)

Circuit en bateau : de mars à octobre

Animation jeune « spécial anniversaire »

Un programme permanent d'animations

Observatoire Loire - Tout public

Levée de la Loire à la Chaussée Saint-Victor

Groupes toute l'année

Individuels de mai à octobre

et vacances scolaires de la zone B

(Hiver/Printemps/Automne)

Renseignements et réservations toutes animations

02 54 56 09 24 – info@observatoireloire.fr

www.observatoireloire.fr



ASSOCIATION D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

LEVÉE DE LA LOIRE
PARC DES MÉES

41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR
WWW.OBSERVATOIRELOIRE.FR

02 54 56 09 24
INFO@OBSERVATOIRELOIRE.FR

Vallée de la Cisse

« Vallée de la Cisse » au fil des saisons

Sur le terrain, les conférenciers ont « dévoilé » au printemps 2017, Monteaux, et à l'automne, Orchaise. Pour la « première » de nos dix-huit communes fédérées, l'équipe des auteurs s'est rassemblée autour de Jean-Louis et Danièle Rois. Lors de la seconde, la visite a été guidée par Nelly Robinet et Gilles Chassier. Mais quelle sera la nouvelle commune dévoilée par son « affiche bleue » ? Avis aux chercheurs locaux qui ont envie de faire découvrir leur territoire et leur patrimoine communaux.

Ce nouveau cycle de découverte de nos communes devrait se prolonger comme annoncé lors du « calendrier des manifestations » du programme annuel de nos comités des fêtes et associations, Ces activités ouvertes à tous, sont énoncées en lieu, date et nature pour être référencées chaque mois sur le site « Vallée-de-la-Cisse.fr ».

La « Marguerite », à **partir de Marolles** proposera ses traditionnelles randonnées-découvertes le 10 mai 2018 (jeudi de l'Ascension).

Aux Rendez-vous de l'histoire, du 11 au 14 octobre 2018, le numéro 25 (paru dès le 10 mai) sera disponible au stand « Vallée de la Cisse ». Nos revues anciennes le sont toujours au siège social, mairie de Coulanges téléphone 02 54 20 45 59 ou chez Alain Picouveau au 09 81 02 17 30.

Qu'on se le dise : printemps, automne, « Vallée de la Cisse » s'écoule ; seul le débit varie !

Le comité de rédaction

CIAS du Blaisois

Centre Intercommunal d'Action sociale

■ Aide à la vie quotidienne, soins



Le CIAS du Blaisois propose un bouquet de services à l'attention de seniors (aide à domicile, repas à domicile, soins infirmiers à domicile, accueil de jour Alzheimer), un panel d'activités pour tous les âges (du bas âge aux personnes âgées) et un service d'accompagnement social et d'insertion.

Plus d'infos sur : www.ciasdublaisois.fr ou 02 54 57 41 20

■ Vivre en résidence autonomie

Vous avez plus de 55 ans, vous êtes valide et autonome ?

Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs...

Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, les résidences autonomie du CIAS du Blaisois proposent des logements autonomes, assortis de services facultatifs facilitant le quotidien, à des tarifs avantageux : à partir de 530 € / mois.

Pour qui ?

Pour toute personne ou couple de plus de 55 ans, à la retraite ou en préretraite, valide et autonome. Pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude, insécurité ou difficultés d'accessibilité.

Les appartements

Les résidents disposent de leur propre appartement, du T1 au T3, tous équipés d'un cabinet de toilette et d'une kitchenette. Ils aménagent et meublent leur appartement comme ils le souhaitent et disposent de leur propre boîte aux lettres.

Les restaurants des résidences

Ces espaces de restauration sont ouverts aux résidents, à leur famille et aux retraités non-résidents.

Des repas de fête sont également organisés régulièrement.

COMME À LEUR DOMICILE... Les résidents sont libres de recevoir et de sortir comme ils le souhaitent.

Les avantages des résidences autonomie

La sécurité

Une présence en journée et en soirée est assurée par le personnel 7 jours sur 7. D'autre part, tous les résidents disposent d'un médaillon d'alarme.

La liberté

Dans une résidence autonomie, les personnes vivent chez elles. Elles sont libres de recevoir des visites, de faire appel aux intervenants de leur choix (médecin, coiffeur...) et de poursuivre leurs activités extérieures. La liberté est totale.

La convivialité

- Activités encadrées par des professionnels : séances de gymnastique, ateliers récréatifs, jeux, marche, chorale...
- Goûters de fête et animations calendaires : galette des rois...
- Événements grand public : semaines à thème, repas festifs...

Le tarif

À partir de 532 € / mois (pour un T1) à 1059 € (pour un T3), les résidences autonomie offrent une alternative économique à l'habitat privé. Une aide au logement CAF est possible, à hauteur de 350 € / mois maximum.

Les services

Des services à la carte, dont l'usage est facultatif, sont proposés : heure mensuelle de ménage, service technique de dépannage, office religieux, animations, repas de fête...

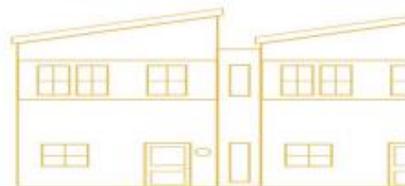
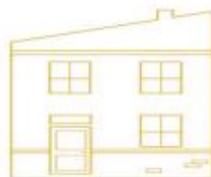
Le séjour temporaire : Vous pouvez profiter d'un appartement en résidence pour une période courte, pouvant aller d'une nuit à trois mois maximum par an. Le séjour temporaire est la solution idéale pour

- Découvrir les résidences autonomie avant d'y louer un appartement,
- Être entouré en cas d'absence temporaire des aidants (famille en vacances par exemple),
- Rencontrer de nouvelles personnes (sentiment de solitude, perte du conjoint, déprime hivernale...)
- Être accompagné lors d'une sortie d'hospitalisation

Contacts

Résidence Lumière : rue Lumière, à Blois | 02 54 43 35 55 | www.ciasdublaisois.fr

Résidence Mosnier : rue Mosnier, à Blois | 02 54 78 10 99 | www.ciasdublaisois.fr



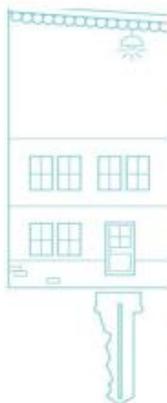
GRACE A DES SPECIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...)

Les conseillers en maîtrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,...

Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales et sur la réglementation thermique dans le cadre d'une construction.



Quel que soit votre statut, les juristes vous renseignent sur toutes vos questions liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, investissement locatif, copropriété, voisinage, urbanisme, impayés de loyers ou mensualités de crédit immobilier,...

Si vous souhaitez devenir propriétaire occupant ou bailleur, l'ADIL EIE 41 vous apporte toutes les clefs pour réussir votre projet en toute sécurité grâce à un service objectif, gratuit et personnalisé.

Les juristes disposent de logiciels permettant d'établir un diagnostic financier dans le cadre d'une acquisition ou une simulation fiscale dans le cadre d'un investissement locatif.

L'ADIL EIE 41

UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR TOUTES LES QUESTIONS LIÉES AU LOGEMENT ET À L'ÉNERGIE

Point Renovation Info Service
(guichet de la rénovation énergétique)

**Antenne de prévention
des expulsions**
pour les bailleurs et les locataires

**Guichet des signalements
d'habitat indigne ou de logements
non décentes**

**Guichet d'information sur les
aides à l'accessibilité ou
l'adaptation de son logement**

**UN RENDEZ-VOUS SUR BLOIS OU SUR UNE PERMANENCE ?
UN CONSEIL TELEPHONIQUE ?**

UN SEUL NUMERO 02 54 42 10 00

Intoxication au monoxyde de carbone : ATTENTION



Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Les conseils

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Les effets

Le monoxyde de carbone (CO) est **un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant**. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO₂). Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

La majorité des décès dus aux émanations surviennent l'hiver

Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, gaz toxique résultant d'une mauvaise combustion, peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

Cette intoxication est la première cause de mortalité par toxique en France. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire, près de huit intoxications au monoxyde de carbone (CO) sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente.

Précieuse main

*La vie aux mille aspects, rude pour les humains,
Est un hymne éternel à la gloire des mains.
Le cerveau créateur pense, imagine, ordonne
Et la main, sa servante, obéit et s'adonne.
Le bonjour, l'au-revoir, au travail, en chemin
Se répète souvent en se donnant la main.
Main de l'écrivain immortel par la plume,
Et main du forgeron penché sur son enclume.
Main sublime du peintre à l'œuvre sur la toile,
Et main du moutonnier se guidant sur l'étoile.
L'enfant, c'est sur ses doigts qu'il apprend à compter.
Par ses mains, que l'exploit l'homme pourrait conter.
En œuvrant pour la paix, verrons-nous dans le monde
Les mains se rapprocher en fraternelle ronde,
Pour la grande espérance et l'amour dans les cœurs,
Chez les peuples enfin libérés et vainqueurs.*



L.F.

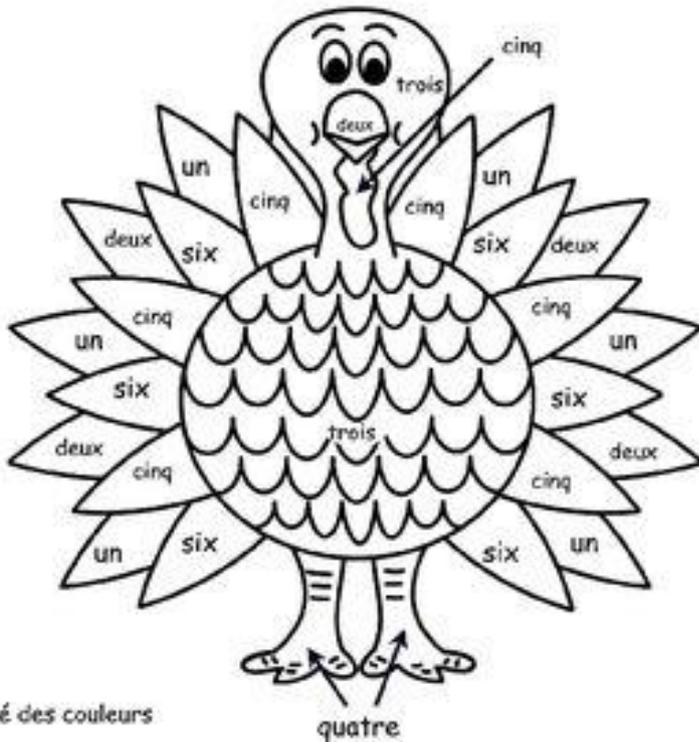
A vous de jouer

S	E	N	I	A	G	N	E	R	E	D
E	E	T	T	E	I	R	A	E	T	E
T	R	E	E	B	U	T	U	N	T	L
N	N	C	R	L	E	A	B	M	E	L
I	E	N	I	I	R	E	A	Y	R	O
A	D	A	A	E	E	T	D	H	E	R
L	A	M	P	D	E	A	E	N	P	A
P	L	O	I	R	O	T	A	R	O	C
M	L	R	N	O	S	N	A	H	C	R
O	A	A	E	D	O	A	A	R	I	A
C	B	E	S	U	E	C	R	E	B	B

- | | |
|------------|---------|
| BARCAROLLE | BALLADE |
| COMPLAINTÉ | AUBADE |
| OPÉRETTE | RONDE |
| RENGAINE | HYMNE |
| ORATORIO | OPÉRA |
| BERCEUSE | LIÉD |
| CANTATE | ARIA |
| CHANSON | TUBE |
| ARIETTE | ODE |
| ROMANCE | AIR |



Colorer d'après les chiffres



Clé des couleurs

quatre

- | | | | |
|-------|--------|--------|--------------|
| un | orange | quatre | noir |
| deux | jaune | cinq | rouge |
| trois | marron | six | marron clair |

Sudoku

		4			6			7
			1			2		5
1		9	5		7	4		8
4							2	
		2		6			9	3
9			2		3			6
	8	1					5	
7		5	3		2			4
6			9			1		

A votre service

L'équipe municipale



Le maire et les adjoints

- 1) **Maire** : Bernard PANNEQUIN - ☎ 06-07-41-64-17 (*Bourg*)
- 2) **1^{er} adjoint**, chargé des finances : Jean-Michel GUILLOT - ☎ 06-82-05-00-39 (*Bourg*)
- 3) **2^{ème} adjoint**, chargé des travaux : Bernard FESNEAU - ☎ 06-08-93-57-37 (*Grivelle*)
- 4) **3^{ème} adjoint**, chargé de la communication/cadre de vie: M.-Christine EMONET - ☎ 06-82-07-09-29 (*Bourg*)

Les conseillers municipaux

- 5) Frédéric BRUXELLE (*Russy*)
- 6) Jeannine COULLON (*Russy*)
- 7) Thierry GAUTHIER (*Bourg*)
- 8) Agnès OUZILLEAU (*Russy*)
- 9) Emilie PETIT (*Russy*)
- 10) Guillaume RANDUINEAU (*Bourg*)
- 11) Lionel RANVAL (*Russy*)

Le personnel communal



- 1) Nathalie DUPIN : secrétariat de la mairie, accompagnatrice dans le bus scolaire
- 2) Maryline DEROUET : assistance de l'institutrice, surveillance des enfants et garderie
- 3) Jean-Sébastien MANCION : travaux divers et entretien de la commune
- 4) Béatrice RANVAL : préparation des repas de la cantine scolaire, nettoyage des locaux

Avant



Après

